CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57964** **VALABLE JUSQU'AU** **25/05/2027**

ÉDITÉ LE 12/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/1985

Raison sociale : CALLES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 12/02/2004

Capital : 20 000

5 RUE DE LA MAISON ROUGE
21130 TRECLUN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 331912501

Siret : 331 912 501 00029

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 21 2 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 72196234B0002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 72196234B0002

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Téléphone : 03 80 39 43 97 **Fax :** 03 80 39 46 44

Portable : 06 16 87 22 69

Responsabilité légale :
CALLES FLORIAN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : calles.sarl@wanadoo.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 259 644 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)		23/03/2026
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)		23/03/2026
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)		23/03/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/05/2026 07:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.